

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOULIS EN MEDOC- SEANCE DU 03/04/2017

CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE du 03/04/2017

Présents : M. Christian LAGARDE, Maire,

MM Jean-Pierre CAMPISTRE, Windy BATAILLEY, Angéline LACAZE, Nathalie NOGUERE (Adjoints au Maire)

MM. Bruno BARREAU, Abel BODIN, ~~Hervé BRIOULET, Yann BROUSTET, COLLET Cécile~~, Serge DREUIL, Alain ESCOUTELOUP, ~~Nathalie GALARET~~, Reine GRATADOUR, Jean Dominique POUJEAU, Francine RAFIS, Laurence SALVI, Evelyne VICENTE.

Pouvoirs : Mme COLLET à M. LAGARDE, M. BRIOULET à M. CAMPISTRE, Mme GALARET à Mme NOGUERE, M. BROUSTET à Mme BATAILLEY.

secrétaire de séance : Mme BATAILLEY

date de convocation : 24/03/2017

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1-03042017 vote du compte administratif 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de **M. ESCOUTELOUP, Conseiller Municipal**, Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Christian LAGARDE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

libellé	FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEME NT	ENSEMBLE	ENSEMBLE
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reportés		149 783.75		84 459.45		234 243.20
Opérations de l'exercice	1 080 826.77	1 231 597.13	140713.47	404 850.54	1 221 540.24	1 636 447.67
TOTAUX					1 221 540.24	1 870 690.87
Résultats de clôture		300 554.11		348 596.52		649 150.63
Restes à réaliser			46 497.68	17 440.00	46 497.68	17 440.00
TOTAUX CUMULES					1 268 037.92	1 888 130.87
Résultats définitifs		298 256.02		319 538.84		620 092.95

BUDGET DU TRANSPORT SCOLAIRE

libellé	FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE	ENSEMBLE
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reportés		20 000.47		14 548.10		
Opérations de l'exercice	39 805.81	51 508.52	7 827.92	42 900.00		
TOTAUX	39 805.81	71 508.99	7 827.92	57 448.10	47 633.73	128 957.09
Résultats de clôture		31 703.18		49 620.18		81 323.36
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
Résultats définitifs						81 323.36

- Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents (sauf Monsieur LAGARDE qui a quitté la salle au moment du vote) les comptes administratifs de la commune et de la régie du transport scolaire.

DELIBERATION N°2-03042017 INFORMATION SUR LE CONTRAT DE RURALITE

Monsieur le Maire donne des informations sur le contrat de ruralité qui a été présenté aux services de l'Etat par la CDC Médullienne.

Il s'agit d'une aide de soutien à l'investissement des communes pour financer des mesures prévues dans les contrats de ruralité et qui se déclinent en cinq axes.

Axe 1 – Accès aux services publics marchands et non marchands et aux soins

Axe 2 – Revitalisation des centres bourgs

Axe 3 – Attractivité du territoire

Axe 4 - Mobilités

Axe 5 – Transition énergétique et écologique

Axe 1 – Accès aux services publics marchands et non marchands et aux soins

Objectifs prioritaires de la Communauté de Communes Médullienne

La priorité de la Communauté de Communes Médullienne est d'augmenter le niveau de service à la personne sur son territoire.

Du fait de la composition majoritaire de sa population, couples actifs avec enfants ou adolescents, la CdC veut répondre aux besoins des familles ; en cohérence avec les Communes, elle souhaite proposer des projets communs en matière d'accueil de la **Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse**, permettant de développer l'approche multimodale des espaces dont elle a la gestion et en optimiser l'utilisation.

Elle propose également d'accentuer la transversalité de ses projets éducatifs en facilitant l'échange entre les équipes grâce à la proximité spatiale offerte par ces structures multimodales.

Soucieuse de répondre aux besoins de l'ensemble de sa population, la Communauté de Communes Médullienne et ses Communes membres entendent également s'emparer dès aujourd'hui des enjeux liés au vieillissement de la population. Elles souhaitent s'inscrire dans des démarches innovantes au service des **personnes âgées**, notamment dans des projets multigénérationnels.

Enfin, la **sécurité des biens et des personnes** est un axe prioritaire à développer, compte tenu des enjeux liés à l'augmentation de la population et à son attractivité touristique, liée à sa proximité avec la Métropole de Bordeaux.

Liste des actions finançables dans le cadre du Contrat de Ruralité	Liste des actions non finançables dans le cadre du Contrat de Ruralité
<ul style="list-style-type: none"> * Résidence pour Personnes Agées, Résidence multigénérationnelle * Extension, création de groupes scolaires multimodaux : crèche, écoles, centre périscolaire, espaces jeunesse, espace bibliothèque, etc. : Castelnau-de-Médoc, Salaunes, Le Porge, Avensan, Sainte Hélène, Le Temple * Travaux ALSH * Construction d'une caserne des pompiers au Porge * Expérimentation d'un contrôle de la baignade par Imagerie Satellitaire et drones au Porge * Expérimentation d'un Système d'Alerte Parkings, dès la rocade de Bordeaux 	<ul style="list-style-type: none"> * Maison des Services Publics : labellisation qui nécessite de respecter certains critères, <i>projet non suffisamment avancé</i> * Expérimentation des Services Publics Itinérants : <i>projet non suffisamment avancé</i> * Maison de Santé Pluridisciplinaire : <i>projet non suffisamment avancé</i> * Création d'une œuvre intercommunale multiculturelle intergénérationnelle : <i>projet non suffisamment avancé</i> * Création d'une classe à Moulis-en-Médoc : <i>non éligible par l'Etat</i> * Agrandissement de la Mairie de Moulis-en-Médoc : <i>non éligible par l'Etat</i> * Construction et réhabilitation des bâtiments administratifs Mairie et La Poste au Temple : <i>non éligible par l'Etat</i> * Réhabilitation de la Mairie de Brach : <i>non éligible par l'Etat</i>

Axe 2 – Revitalisation des centres bourgs

Objectifs prioritaires de la Communauté de Communes Médullienne

La Communauté de Communes Médullienne souhaite accompagner les Communes dans leurs démarches de redynamisation des centres bourgs. Au regard de l'avancement des réflexions avec les Communes, la priorité est donnée à **Castelnau-de-Médoc et Sainte Hélène**. En effet, Castelnau-de-Médoc, pôle d'attractivité majeur de la vie socio-économique de la CDC, cherche un nouveau souffle en repensant sa structuration spatiale, pour proposer de nouveaux services à la population et répondre aux enjeux de la mobilité et de la transition écologique et énergétique.

Sainte Hélène veut aujourd'hui repenser son centre bourg et lui donner corps par des réaménagements et la création de logements et de commerces.

Liste des actions finançables dans le cadre du Contrat de Ruralité	Liste des actions non finançables dans le cadre du Contrat de Ruralité
<p>* Projets intégrés de Castelnau-de-Médoc :</p> <ul style="list-style-type: none">☒ Pôle éducatif (étude préalable en cours)☒ Equipement culturel (médiathèque + SCAPA)☒ Réhabilitation d'une maison en ruine pour en faire une Maison de la Famille à vocation intercommunale OU Maison du Parc Naturel Régional☒ Aménagement de la place de l'église☒ Création d'un local commercial (réhabilitation des w-c publics et du local du Comité des fêtes)☒ Aménagement d'une boucle pédestre autour du Parc d'agrément☒ Création d'un parcours de santé sportif☒ Aménagement parking « Bois-Décors »☒ Création d'un réseau de chaleur – équipement photovoltaïque ? (Site de l'ancien collège)☒ MARPA (candidature en cours)☒ Résidence intergénérationnelle (LOGEVIE)☒ Maison des sports » / espace jeunesse☒ OPAH (en lien avec CDC)☒ Aménagement de la place Saint Antoine☒ Etude de programmation commerciale☒ Espace de coworking☒ Aménagement de cheminement doux (piétons + vélos) dans le centre urbain☒ Aménagement de voies vertes Castelnau / Ste Hélène / Listrac / Avensan ? (en lien avec CDC & CD33)☒ Maison des associations <p>* Projets intégrés de Sainte Hélène</p> <ul style="list-style-type: none">☒ Création d'une nouvelle zone sportive☒ Création d'une zone culturelle, de logements et de commerces dans l'ancienne zone sportive☒ Création d'une Résidence pour Personnes Agées☒ Contrat d'Aménagement des Bourgs avec le Conseil Départemental de la Gironde pour l'aménagement de la route Sainte Hélène – Castelnau-de-Médoc	<p>* Réfection des voies à Saumos, sauf si ces travaux sont inclus dans un projet intégré</p>

Axe 3 – Attractivité du territoire

Objectifs prioritaires de la Communauté de Communes Médullienne

La Communauté de Communes Médullienne veut augmenter l'attractivité de son territoire en développant les **services et accès numériques**, conditions *sine qua non* pour répondre aux enjeux et besoins d'aujourd'hui.

Attentives aux demandes de la population, les Communes de la Communauté de Communes Médullienne veulent également mettre à disposition des habitants un **réseau d'espaces de coworking ou tiers lieux**.

La CdC entend enfin œuvrer à une meilleure connaissance de son territoire et de ses atouts en restructurant les **actions de son Office du Tourisme**.

Liste des actions finançables dans le cadre du Contrat de Ruralité	Liste des actions non finançables dans le cadre du Contrat de Ruralité
<ul style="list-style-type: none">* Bornes d'accès wifi gratuit dans les bourgs centres* Equipement numérique des écoles rurales* Services d'information touristique itinérant* Création d'un Office du Tourisme intercommunal et de ses Bureaux d'Information Touristique* Elaboration et mise en œuvre des itinéraires communaux en complément du Schéma interdépartementale des chemins de randonnée* Requalification de la ZA Pas du Soc 1* Création d'une ZA Pas du Soc 2 (étude en cours) * Création d'espaces de coworking : Le Porge, Castelnau-de-Médoc, Le Temple (Ancienne caserne des pompiers), Moulis-en-Médoc* Création de gîtes à Listrac-Médoc* Création d'un chemin d'interprétation faunes et flores * Création d'un centre d'hébergement touristique (chalets) au Temple* Maison de la chasse à Avensan* Acquisition de 25 hectares de forêt, contenant un bâtiment, un étang et un moulin à Listrac-Médoc pour accueillir une maison de la chasse * Rénovation du presbytère de Moulis-en-Médoc pour l'Office du Tourisme communautaire	<ul style="list-style-type: none">* Création d'une zone sportive à Brach : <i>non éligible par l'Etat</i>* Création d'une zone artisanale : <i>projet non suffisamment avancé</i>

Axe 4 - Mobilités

Objectifs prioritaires de la Communauté de Communes Médullienne

Le territoire de la Communauté de Communes Médullienne est déficitaire en moyens de transports publics et en aires de covoiturages. Il est donc primordial de permettre aux habitants de se déplacer « en commun », afin de diminuer les déplacements en voiture individuelle, facteurs d'inégalités sociales et de pollutions. Pour ce faire, la Communauté de Communes Médullienne souhaite développer son réseau d'**aires de covoiturage**.

Dans la même optique, elle compte développer ses infrastructures en faveur des **circulations douces**.

Liste des actions finançables dans le cadre du Contrat de Ruralité	Liste des actions non finançables dans le cadre du Contrat de Ruralité
<ul style="list-style-type: none">* Création d'aires de covoiturage à Listrac-Médoc et Le Temple pour compléter le maillage des aires de covoiturage sur le territoire* Développement d'espaces de circulations douces inter-quartiers reliant les Services publics aux espaces d'habitation ou de travail (pistes cyclables, pédibus) et au Temple	

Axe 5 - Transition énergétique et écologique

Objectifs prioritaires de la Communauté de Communes Médullienne

A travers son Agenda 21, en cours d'élaboration, la Communauté de Communes Médullienne s'est pleinement emparée des enjeux du Développement Durable. Pour accompagner au mieux les habitants de son territoire, elle souhaite mettre en place une **zone de réemploi**, première étape de sa transition vers une Economie Circulaire.

Les questions de la mobilité étant très importantes, la CdC et ses Communes membres veulent développer un réseau de **bornes de recharges électriques** sur tout le territoire, pour favoriser l'autonomie énergétique des habitants, professionnels ou particuliers.

Liste des actions finançables dans le cadre du Contrat de Ruralité	Liste des actions non finançables dans le cadre du Contrat de Ruralité
<ul style="list-style-type: none">* Economie circulaire : création d'une zone de réemploi (PLPD)* Déploiement des colonnes enterrées de tri des déchets* Achats de véhicules électriques pour les services de la CdC* Installation d'au moins une borne de recharge pour véhicules électriques par commune	<ul style="list-style-type: none">* Réalisation du Plan Climat Air Energies du Territoire (obligation légale des CDC en 2018) : <i>dans l'attente d'une réponse de la Sous-Préfecture</i>* Espace de maraîchage partagés : étendre le principe de La Ruche <i>projet non suffisamment avancé</i>* Structuration d'une filière maraîchère pour une agriculture durable et le développement des circuits courts <i>projet non suffisamment avancé</i>

DELIBERATION N°3-03042017 ADHESION à L'ETABLISSEMENT PUBLIC « GIRONDE RESSOURCES »

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale ; cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources » ;

Compte-tenu de l'intérêt pour la collectivité de l'existence d'une telle structure, le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

DECIDE :

- D'approuver les statuts de l'agence technique départementale « GIRONDE RESSOURCES »
- D'adhérer à Gironde Ressources
- D'approuver le versement d'une cotisation dont le montant sera fixé par l'assemblée générale.
-
- De désigner Madame Windy BATAILLEY pour siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources en qualité de titulaire et Madame Nathalie NOGUERE en qualité de suppléante.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

INFORMATIONS DIVERSES

- La chasse aux œufs sera organisée le lundi 17 avril 2017.
- l'opération « Moulis Propre » avec les associations sera organisée le samedi 10 juin 2017.
- L'espace réservé aux cavurnes dans le cimetière a été aménagé et planté. Beaucoup de personnes ont félicité la commune et manifesté leur intérêt pour acheter une concession à cet endroit.